



Objectif
Nouvelle Convention Régionale Culture et Santé
Lancement d'une démarche de concertation

#1 Groupes de travail

FICHE PROPOSITION # 11

RECONNAÎTRE, CRÉER ET FORMALISER DES TEMPS DÉDIÉS POUR LE PROJET

Objectifs

- Faciliter le temps de travail des parties prenantes, sanctuariser du temps.
- Veiller à limiter l'implication bénévoles des acteurs territoriaux déjà surchargés et couteaux suisses.
- Impliquer l'ensemble des équipes et des publics pour développer une culture de la culture.

Porteurs

- Etablissements de santé notamment directions
- Structures culturelles
- Artistes
- Les partenaires du programme
- interSTICES

Description

- Intégration des projets *Culture et Santé* dans les Conventions d'objectifs.
- Création de postes.

Moyens

- Dotation horaire RH

Parties prenantes

- Etablissements de santé notamment directions
- Structures culturelles
- Artistes
- Les partenaires du programme
- interSTICES
- Comités locaux

Points de vigilance du groupe

Est-ce que le temps identifié de coordination dans les établissements de santé doit devenir un critère de l'AAP ?

Qui s'occupe de la coordination ? Ce temps doit être rémunéré. Par qui ?
Souvent la coordination se fait en plus d'un temps de travail identifié.

Risque de placer la barre trop haut notamment pour des établissements à faibles moyens

Attention, les portages et co-portages du projet sont très différents suivant les situations.

Points de vigilance d'interSTICES

La nécessité de temps dédiés, reconnus et rémunérés, est une évidence. Elle est fortement portée par interSTICES et aussi par les partenaires du programme, qui l'encouragent notamment sur la contractualisation. En cela, c'est déjà un critère, un endroit de regard. La difficulté est de l'encourager sans l'imposer pour ne pas démobiliser les structures qui ne peuvent l'atteindre.

Néanmoins, des outils peuvent sans doute être développés pour l'encourager encore davantage :

- l'attention donnée au programme Culture et Santé par le biais de la politique publique existante doit être inscrite également dans les conventions d'objectifs et de moyens aussi bien pour les établissements de santé que les structures culturelles.
- la reconnaissance du métier de responsable culturel d'établissement dans les grilles des métiers de la santé.
- la valorisation des temps de coordination dans les budgets. Celle pour les établissements de santé est présente, mais celle des temps de coordination des acteurs culturels ou des artistes mériterait d'être davantage prise en compte.